

Dépôt d'un mémoire

Bilan : Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels Avril 2009

La nature en ville : pour un milieu éco-développé

À l'heure où les liens entre santé des écosystèmes et santé humaine sont mis à l'avant-plan, la demande sociale pour une amélioration de la qualité de vie et de l'environnement s'accroît, notamment en ville. L'un des défis majeurs qui s'imposent aux municipalités est le maintien d'un équilibre entre le naturel et le bâti dans le cadre de leur développement urbain, afin de créer des milieux de vie qui favorisent le bien-être des citoyens.

Type de dépôt : Dépôt et présentation

Le mémoire est déposé au nom d'un organisme :

Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs (CPP-IDS)
Madame Nina Blussé Gould, présidente
125, rue François
Montréal, QC H3E 1E3
514-296-6114 nagould@quantum.ca

Titre du projet soumis à la consultation :

Protéger l'écoterritoire des Rapides de Lachine et la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal

Présentation de la personne, de l'organisme qui soumet le mémoire :

Le Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs est un organisme à but non lucratif incorporé. Formé de bénévoles, il est voué depuis 1998 à la conservation du patrimoine naturel (boisé de L'Île-des-Sœurs nommé Domaine Saint-Paul) et architectural (Structures métropolitaines, station service Mies van der Rohe).

Mme Nina Blussé Gould est présidente du CPP-IDS depuis l'an 2000. Elle a mené la campagne de financement de 3,5 M \$ pour ajouter 2 hectares aux 3 de Verdun, soit 5 hectares forestiers protégés par une servitude de conservation portant la superficie du boisé Saint-Paul à 26 ha. Pour assurer le développement durable de l'écoterritoire des Rapides qui inclut le boisé, ses zones tampon et les rives de l'île, Nina Gould et ses bénévoles ont présenté à Verdun et à Montréal deux nouvelles pétitions, un sondage et des demandes de rezonage de la Pointe-Sud.

En 2005, pour protéger la vue sur le fleuve vers les rapides selon le *Document complémentaire au plan d'urbanisme*, Mme Gould a demandé au Conseil du Patrimoine de Montréal d'évaluer l'impact de multiples tours sur cette vue. Elle recommande qu'un développement de 6 étages seulement soit envisagé. [Avis en cours]

Prix et contributions :

Bénévole de l'année, Verdun, environnement 2001
PRIX ORANGE de Sauvons Montréal, parcs et espaces publics 2002
Médaille du Jubilé de la Reine, patrimoine naturel verdunois 2004
Lauréate des Prix canadiens de l'environnement, action communautaire en conservation, 2005 www.canadiangeographic.ca/pce2005
Distinction, environnement, ELLE QUÉBEC 2005
Partenaire du projet du Parc écologique de l'Archipel de Montréal 2007
Participante au 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage, le Paysage en Actions, Université de Montréal 2008

Informations sur le mémoire

Résumé écrit 1 page max.	oui
Nombres de pages du mémoire	2 pages
Annexe PowerPoint : Les Rapides de Lachine	
Je consens à ce que la Ville de Montréal reproduise et diffuse le mémoire	oui
Fichier informatique, format	Word, PDF, JPG, PPT

Je certifie que le mémoire que je dépose ne contient aucun renseignement nominatif, confidentiel ou protégé par le droit d'auteur ou que ceux-ci ont été retirés de copies papier ou électronique. Je reconnais que si le mémoire contient de tels renseignements, celui-ci ne pourra être rendu public par l'Office de consultation publique de Montréal.

Signature : 
NINA BLUSSE GOULD

Signé à Montréal, le 6 mai 2009

Mémoire - Bilan 07/08 : Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

Explication de l'intérêt porté au projet : Les écoterritoires et les vues

Le territoire des Rapides de Lachine, comme le mont Royal, est l'un des espaces verts les plus importants de Montréal et présente des qualités naturelles, patrimoniales et culturelles exceptionnelles que tous souhaitent protéger et mettre en valeur. Il constitue un écoterritoire dans le *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal. Selon les résultats du questionnaire de consultation de l'OCPM, 93 % des répondants considèrent que la Ville « devrait s'assurer que les projets immobiliers protègent les vues depuis et vers la montagne¹ dont font partie les rapides.

Respect du mont Royal et des Rapides

Le remblayage des années 70 a détruit l'un des endroits les plus diversifiés au Québec, soit les vastes herbiers aquatiques de la pointe sud de l'île des Sœurs. Dans ce nouveau secteur inhabité, Verdun a adopté, **sans consultation publique**, un zonage permettant la construction de tours de 25 à 30 étages. Les citoyens s'inquiètent de l'impact qu'auront les tours projetées sur la vue des rapides depuis le mont Royal² et sur l'écoterritoire des Rapides et ont soumis à Montréal et à Verdun deux pétitions avec 4000 et 5000 signatures.

En 2005 le CPP-IDS a déposé au Conseil du Patrimoine de Montréal une demande d'avis pour protéger cette grande perspective. En 2008, la Ville de Montréal a ajouté 55 nouvelles vues protégées au *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* et au *Document complémentaire au plan d'urbanisme* incluant 5 vues sur les rapides (belvédères Kondiaronk, Roslyn, parcs Summit vers le sud et King-George, intersection Cedar et Côte-des-Neiges) **Pour être conséquente, la Ville de Montréal devrait modifier le plan de zonage et limiter à 6 étages les constructions pour protéger les vues du mont Royal.**

Déjà six tours sont visibles depuis le mont Royal. Six autres tours de 30 étages sont prévues au même endroit. Ce mégaprojet défigurerait à jamais la grande perspective sur les rapides depuis et vers le mont Royal.

Le zonage actuel va à l'encontre de la *Convention sur la diversité biologique* et devrait être jugé inapproprié pour l'écoterritoire des Rapides dans lequel s'insère le refuge d'oiseaux migrateurs établi par Environnement Canada. Cette zone de patrimoine et d'intérêt collectif ne mérite pas un développement surdimensionné et non durable. **La Ville de Montréal doit exiger que l'on ne dépasse pas 6 étages pour protéger la biodiversité des Rapides.**

Préoccupations liées au Bilan 2009

Le *Plan d'urbanisme de Montréal 2005*, incluant son *document supplémentaire sur les vues patrimoniales*, est un contrat social conclu par les élus au nom des citoyens actuels et futurs. De même, la *Politique de protection des milieux naturels de Montréal* et le *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* mettent en œuvre la réglementation des écoterritoires et des vues. Cette politique et ce plan s'appliquent justement à la situation dans la Pointe-Sud de L'île-des-Sœurs.

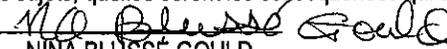
L'arrondissement de Verdun évalue les projets immobiliers au cas par cas. Aujourd'hui, il doit évaluer l'impact majeur que l'ensemble des projets permis crée sur la biodiversité, l'identité et le paysage de Montréal, ville de Design de l'UNESCO. Il doit aussi préciser la réglementation s'appliquant aux écoterritoires, aux vues du mont Royal et à la protection du paysage et des habitats.

La protection des écoterritoires et des vues fait partie des ententes entre la Ville de Montréal, les arrondissements et les citoyens. Pourtant, selon les pages 13, 15 et 21 du *Bilan*, les parcs existants et les rives, soit des biens du domaine municipal, n'ont aucun statut formel de protection³. Leur protection semble dépendre de la volonté municipale en partenariat avec les promoteurs⁴.

Pour améliorer le projet : Une réglementation claire et incontournable

À cause de l'absence de consultations publiques sur ces sujets, la ville de Montréal doit exiger la protection de l'écoterritoire des Rapides et la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis le mont Royal :

1. Quelles interventions la Ville de Montréal propose-t-elle pour protéger l'écoterritoire et les vues et adoptera-t-elle la résolution pour modifier le zonage actuel et le remplacer par une hauteur maximale de six étages dans la Pointe-Sud de L'île-des-Sœurs conformément au règlement de zonage de Verdun?
2. Étant donné que toute municipalité doit respecter la biodiversité et les vues et tenir une consultation publique sur ces sujets, quelles seront les conséquences qui découleraient d'un non-respect de ces obligations ?

Signature :  Signé à Montréal, le 6 mai 2008
NINA BLUSSÉ GOULD

¹ Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal Office de consultation publique de Montréal 17.

Doc. 7.9, p. 22

² Ibid. Comité Patrimoine-IDS, doc. 8.17, p. 2

³ Bilan 07/08. PPMVMN. Avril 2009, p. 15

⁴ Ibid. p. 13